


Commission économique pour l'Europe
**Réunion des Parties à la Convention sur
l'évaluation de l'impact sur l'environnement
dans un contexte transfrontière**
**Groupe de travail de l'évaluation de l'impact
sur l'environnement**
Quatorzième réunion

Genève, 24-26 novembre 2010

**Rapport du Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur
l'environnement sur sa quatorzième réunion**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–5	3
A. Participation.....	2–3	3
B. Questions d'organisation	4–5	3
II. État d'avancement du processus de ratification de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, et de ses amendements	6–8	3
III. Respect des dispositions et application de la Convention.....	9–17	4
IV. Échange de données sur les bonnes pratiques.....	18–27	5
A. Séminaire sur les changements climatiques dans l'évaluation de l'impact sur l'environnement et l'évaluation stratégique environnementale	18	5
B. Activités complexes.....	19–20	5
C. Autres activités prévues dans le plan de travail.....	21	5
D. Application de la Convention aux activités relatives à l'énergie nucléaire	22–25	6
E. Pratiques des États n'appartenant pas à la région	26–27	6
V. Coopération sous-régionale et renforcement des capacités.....	28–39	6
VI. Budget et dispositions financières.....	40–46	8

VII.	Appui financier aux représentants des pays à économie en transition, des organisations non gouvernementales et des pays extérieurs à la région de la CEE	47–48	9
VIII.	Préparatifs en vue de la cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention	49–57	9
IX.	Récapitulation des principales décisions adoptées et clôture de la réunion	58	10
Annexe			
	Résumé du Président concernant le séminaire sur les changements climatiques dans l'évaluation de l'impact sur l'environnement et l'évaluation stratégique environnementale.....		11

I. Introduction

1. Le Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur l'environnement, créé au titre de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, a tenu sa quatorzième réunion du 24 au 26 novembre 2010 à Genève.

A. Participation

2. Ont participé à cette réunion des délégations des Parties à la Convention ci-après ainsi que d'autres États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE): Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Kirghizistan, Lituanie, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turquie et Ukraine. La Belgique, qui assurait alors la présidence de l'Union européenne (UE), a aussi fait des déclarations au nom de l'UE; en outre, des représentants de la Commission européenne ont assisté à la réunion et fait des déclarations. L'Iraq et le Viet Nam, en tant qu'États Membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU), étaient également représentés.

3. Des représentants du secrétariat de la Convention ont assisté à la réunion. Les organisations non gouvernementales (ONG) ci-après étaient également représentées: Association internationale pour l'évaluation d'impact, Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale (CRE-ECO), ECO-Forum européen, Eco-Globe (Arménie), ECOTERRA (Fédération de Russie) et Réseau des ONG de défense de l'environnement dans le Caucase (CENN).

B. Questions d'organisation

4. Le Président du Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE), M. A. Vesic (Serbie), a ouvert la réunion.

5. Le Groupe de travail a adopté son ordre du jour (ECE/MP.EIA/WG.1/2010/4), qui avait été établi par le secrétariat en concertation avec le Bureau.

II. État d'avancement du processus de ratification de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, et de ses amendements

6. Le secrétariat a informé les participants de l'état d'avancement du processus de ratification de la Convention et de ses amendements, en soulignant l'adhésion de Malte à la Convention.

7. Le Président a invité les États membres de la CEE qui n'étaient pas encore parties à la Convention à rendre compte des préparatifs effectués en vue de la ratifier et de l'appliquer, et à indiquer quelles mesures avaient été prises pour appuyer le processus de ratification. Il a également invité les Parties à la Convention à rendre compte de leur éventuelle intention de ratifier les deux amendements à cet instrument.

8. Compte tenu des informations informelles fournies par les délégations sur leurs projets de ratification des deux amendements, le Groupe de travail a demandé au Bureau

d'établir un projet de décision sur une procédure générale d'adhésion, avec l'accord de la Réunion des Parties à la Convention, pour les États Membres de l'ONU qui ne sont pas membres de la CEE. Le projet de décision devrait être adressé, pour examen, à la cinquième session de la Réunion des Parties.

III. Respect des dispositions et application de la Convention

9. Le Président du Comité d'application a donné des informations sur l'examen du respect des dispositions de la Convention effectué par le Comité en présentant le rapport de sa dix-neuvième session (ECE/MP.EIA/IC/2010/4). Il a mis l'accent sur les points ci-après:

- a) La poursuite, par le Comité, du suivi de la décision IV/2 de la Réunion des Parties (ECE/MP.EIA/10) concernant l'Arménie et l'Ukraine;
- b) L'initiative du Comité (ECE/MP.EIA/6, décision III/2, appendice, par. 6) sur l'Azerbaïdjan;
- c) La décision du Comité de ne pas prendre d'initiative suite aux informations fournies sur le respect des dispositions de la Convention par la Slovaquie;
- d) La poursuite, par le Comité, de l'examen des informations fournies sur le respect des dispositions de la Convention par le Bélarus et la République de Moldova;
- e) La mise à disposition du public d'un recueil des avis du Comité.

10. Le Groupe de travail a pris note de ces informations. Le Président du Comité a également présenté un projet de décision portant sur l'examen du respect des dispositions, comprenant notamment la proposition de révision de l'article 16 du Règlement intérieur du Comité (décision IV/2, annexe IV).

11. La présidence de l'UE (Belgique) a prié instamment l'Ukraine de satisfaire aux prescriptions de la décision IV/2 avant la cinquième session de la Réunion des Parties.

12. Plusieurs délégations ont fait des suggestions pour améliorer le projet de décision concernant le respect des obligations; ces suggestions, a indiqué le Président du Comité d'application, allaient être transmises au Comité. Il s'agissait:

- a) De clarifier la proposition d'amendement du Règlement intérieur du Comité, qui figurait en annexe du projet de décision;
- b) D'orienter les recommandations du Comité comme indiqué dans les dispositions générales du projet de décision;
- c) De préciser les variantes proposées pour adresser une mise en garde à l'Ukraine;
- d) D'expliquer où en étaient les observations et les recommandations présentées dans les dispositions générales du projet de décision.

13. La délégation ukrainienne a demandé si le projet de décision avait été actualisé pour tenir compte des mesures prises par son pays. Elle souhaiterait en outre que ce projet soit plus précis quant à ce que l'Ukraine devrait faire pour mettre le projet du canal de navigation en eau profonde Danube-mer Noire dans le secteur ukrainien du delta du Danube en conformité avec la Convention et quant aux informations que le pays devrait fournir au Comité.

14. La délégation de l'Arménie a informé les participants que les modifications de la législation du pays en matière d'EIE devraient être adoptées avant la cinquième session de la Réunion des Parties: il faudrait donc modifier le projet de décision en conséquence.

15. Le secrétariat a déclaré avoir reçu les questionnaires remplis sur l'application de la Convention pour la période 2006-2009, à l'exception de ceux de plusieurs Parties, à savoir les pays suivants: Albanie, Irlande, Kazakhstan, Monténégro, ex-République yougoslave de Macédoine, Serbie et Ukraine. Les délégations serbe et ukrainienne ont confirmé qu'elles allaient remettre leur questionnaire avant la fin de 2010.

16. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat d'intégrer les réponses de tous les questionnaires reçus au 31 décembre 2010 dans le projet de troisième examen de l'application (ECE/MP.EIA/WG.1/2010/L.3). Le secrétariat devrait également tenir compte des observations reçues sur ce projet et établir un projet révisé pour la fin de février 2011. Les Parties disposeraient alors encore de trois semaines pour faire des observations sur le projet avant que le secrétariat en établisse la version finale de sorte qu'il puisse être traité à temps pour la cinquième session de la Réunion des Parties.

17. Enfin, le Président du Comité a invité les délégations à proposer des candidats susceptibles de devenir membres du Comité pour la période commençant après la cinquième session de la Réunion des Parties.

IV. Échange de données sur les bonnes pratiques

A. Séminaire sur les changements climatiques dans l'évaluation de l'impact sur l'environnement et l'évaluation stratégique environnementale

18. Un représentant de l'Autriche a présidé un séminaire sur les changements climatiques dans l'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) et l'évaluation stratégique environnementale (ESE), comme prévu dans le programme de travail de la Convention. Le Groupe de travail a félicité l'Autriche pour l'organisation de ce séminaire, a remercié les intervenants de l'Autriche, du Royaume-Uni et de la Serbie et a demandé à ce que les exposés soient affichés sur le site Web (voir en annexe la version abrégée du résumé du séminaire par le Président).

B. Activités complexes

19. Un représentant de la Commission européenne a fait rapport sur la préparation d'un document de travail qui pourrait servir de base à un suivi des activités complexes. Ce document devait être adressé au secrétariat pour observations, puis rendu public en mai 2011. Il pourrait être examiné par la Réunion des Parties.

20. Le représentant de la Commission a également informé les participants qu'une conférence venait de se tenir à Louvain (Belgique), les 18 et 19 novembre 2010, pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Directive européenne sur l'EIE¹ et conclure la consultation publique sur l'examen de cette directive.

C. Autres activités prévues dans le plan de travail

21. Le Groupe de travail est convenu de ne pas organiser de séminaire d'une demi-journée sur des grands projets s'étendant sur plusieurs pays, comme prévu initialement dans le plan de travail de la Convention pour la période intersessions en cours (décision IV/7).

¹ Directive 85/337/CEE du Conseil concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement.

D. Application de la Convention aux activités relatives à l'énergie nucléaire

22. Le secrétariat a présenté un document d'information informel sur l'application de la Convention aux activités relatives à l'énergie nucléaire, établi sur la base des débats tenus lors de la réunion précédente du Groupe de travail et des observations reçues de Parties à la Convention.

23. Le Groupe de travail a accueilli favorablement le document et est convenu qu'il faudrait organiser une table ronde sur le sujet à la cinquième session de la Réunion des Parties. Un certain nombre de Parties, ainsi que le représentant d'ECO-Forum européen, ont manifesté leur souhait d'y participer. Il a été suggéré qu'un représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique soit invité à y assister, ainsi que des représentants de la Direction générale de l'énergie et de la Direction générale de l'environnement de la Commission européenne, cette dernière pouvant peut-être jouer le rôle de modérateur. Les participants à la table ronde pourraient étudier des solutions aux problèmes soulevés par le secrétariat dans le document d'information.

24. Le Groupe de travail a décidé que le secrétariat diffuserait pour observations la liste informelle des activités relatives à l'énergie nucléaire six semaines au plus tard avant la cinquième session de la Réunion des Parties. Le secrétariat diffuserait également le document d'information informel pour susciter de nouvelles observations, à lui transmettre avant la fin de février 2011.

25. La délégation lituanienne a informé les participants des procédures concernant les centrales nucléaires prévues au Bélarus et dans la Fédération de Russie, auxquelles la Lituanie a participé en tant que Partie touchée, et elle a invité d'autres Parties à s'y joindre.

E. Pratiques des États n'appartenant pas à la région

26. Le Groupe de travail a accueilli avec intérêt les exposés des représentants de l'Iraq et du Viet Nam sur le système d'EIE en place dans leur pays et a demandé à ce qu'ils soient publiés sur le site Web de la Convention.

27. L'Association internationale pour l'évaluation d'impact a insisté sur l'importance d'œuvrer en permanence à améliorer les systèmes d'EIE, notant l'expérience du Viet Nam à cet égard.

V. Coopération sous-régionale et renforcement des capacités

28. La délégation du Bélarus a fait rapport sur un projet pilote de mise en œuvre axé sur l'application de la Convention dans le cadre de la construction projetée d'une centrale hydroélectrique au Bélarus, en amont de la Lituanie. Le projet allait s'achever avec la tenue d'ateliers sous-régionaux les 5 novembre et 3 décembre 2010 et la prise d'une décision définitive sur la centrale. La délégation a également rendu compte des négociations en cours concernant des accords bilatéraux avec la Lituanie, la Pologne et l'Ukraine. Les participants se sont félicités de ces informations.

29. Le représentant du Tadjikistan a indiqué qu'un atelier national avait été organisé à Douchanbé les 22 et 23 juillet 2010, au cours duquel les participants avaient été sensibilisés aux possibilités offertes par la Convention et informés des mesures concrètes à prendre pour revoir la législation du pays en vue d'appliquer la Convention. Les participants à l'atelier avaient demandé à ce que le renforcement des capacités se poursuive, notamment par l'organisation d'ateliers de formation de deux ou trois jours, et à ce qu'éventuellement,

un projet pilote soit mené avec le Kirghizistan. Le Groupe de travail s'est félicité de ces informations. Le représentant du Tadjikistan a également informé ce dernier de la mise sur pied, avec l'aide de la Banque mondiale, d'une évaluation de l'impact environnemental et social de la construction d'une centrale hydroélectrique à Rogun (Tadjikistan). Des consultations avec les pays situés en aval étaient prévues pour étudier les conditions techniques de la réalisation du projet.

30. Le secrétariat a informé le Groupe de travail d'un projet d'atelier sur la région méditerranéenne, qui pourrait se tenir au Maroc en avril 2011. Les délégations française et portugaise ont indiqué que leur gouvernement pourrait peut-être aider à l'organiser et y apporter une contribution financière, pour autant qu'on leur fournisse de plus amples informations sur le budget. La délégation espagnole a également indiqué que son gouvernement pourrait aussi participer à l'organisation de cet atelier.

31. Le représentant de la Géorgie a fait état d'un atelier prévu pour la sous-région du Caucase, qui devrait se tenir à Tbilissi en mars 2011, soulignant que le Ministère de la protection de l'environnement et des ressources naturelles de son pays s'était engagé à l'accueillir. L'atelier serait une étape supplémentaire dans le renforcement des capacités des pays participant à l'EIE dans un contexte transfrontière et permettrait d'améliorer sensiblement la coopération et l'échange d'informations au niveau sous-régional.

32. Le représentant de la Géorgie a aussi remercié le secrétariat de l'avoir informé de la construction d'une centrale nucléaire en Arménie. Le Gouvernement géorgien a accepté l'invitation du Gouvernement arménien et a déclaré qu'il entendait participer à la procédure d'EIE concernant ce projet de centrale.

33. Le représentant de l'Arménie a indiqué aux participants que son pays n'avait aucune obligation en vertu de la Convention à l'égard de la Géorgie, puisqu'elle n'était pas partie à l'instrument. De plus, la Géorgie avait refusé de signer un accord bilatéral avec l'Arménie au titre de la Convention. En outre, la position officielle de l'Arménie à l'égard de la procédure d'EIE transfrontière concernant le projet de centrale avait été communiquée au secrétariat par la voie diplomatique et les pays voisins auraient dû en être informés.

34. Un représentant de l'Ukraine a fait part de son souhait de participer à l'atelier prévu à Tbilissi et il y a été invité par la Géorgie.

35. Le Groupe de travail a pris note des informations fournies par le secrétariat sur le séminaire prévu sur l'EIE des grands projets concernant le domaine de l'énergie dans la région de la mer Noire. La Roumanie n'avait pas été en mesure de l'organiser comme prévu en raison de contraintes budgétaires. Toutefois, le CRE-ECO et la Commission européenne, avec le soutien financier des Pays-Bas, allaient organiser ce séminaire en Hongrie, la semaine suivant la réunion en cours.

36. Le Groupe de travail a pris note des informations fournies par la délégation suédoise selon lesquelles le deuxième séminaire sur la région de la mer Baltique aurait lieu au printemps 2011, peut-être à Espoo, en Finlande.

37. Le représentant de l'Azerbaïdjan a fait rapport sur un atelier de renforcement des capacités tenu à Bakou du 16 au 18 juin 2010 et organisé avec le soutien de la Suisse, dans le cadre de son programme d'ateliers nationaux sur l'EIE en Asie centrale et en Azerbaïdjan. La délégation suisse a indiqué que le prochain atelier aurait lieu en Ouzbékistan au printemps 2011, que les discussions avec le Gouvernement turkmène se poursuivaient sur la tenue d'un atelier à Achgabat et qu'une conférence sous-régionale de conclusion devrait être organisée fin 2011 ou début 2012. Les résultats de ce programme pourraient être présentés à la cinquième session de la Réunion des Parties. Le Groupe de travail s'est félicité de ces informations.

38. Le Groupe de travail a pris note des informations fournies par les délégations concernant l'accord multilatéral entre les pays d'Europe du Sud-Est pour l'application de la Convention (Accord de Bucarest):

- a) La Bulgarie et le Monténégro étaient déjà parties à l'Accord;
- b) En Croatie, la procédure de ratification était en cours;
- c) En Roumanie, la ratification devrait intervenir avant la fin de l'année 2011;
- d) En Serbie, la ratification devrait intervenir avant la fin du mois de juin 2011.

39. Le Président, de nationalité serbe, a fait observer que les pays d'Europe du Sud-Est appliquaient déjà l'Accord dans la pratique, avant même son entrée en vigueur qui était subordonnée à l'adhésion de trois parties au moins.

VI. Budget et dispositions financières

40. Le Groupe de travail a pris note du rapport financier semestriel pour la période allant jusqu'au 30 juin 2010 et de la liste informelle des contributions reçues par la suite.

41. Le Groupe de travail a pris note d'un document informel concernant les ressources en personnel du secrétariat, établi par ce dernier en réponse à la demande du Groupe de lui fournir davantage d'informations sur les possibilités de financement de personnel supplémentaire et sur ses besoins accrus en personnel. Le Groupe de travail a également pris note des conclusions de la troisième session de la Réunion des Signataires du Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale (ECE/MP.EIA/AC.3/2010/2, chap. V) concernant ce sujet.

42. Le Groupe de travail a jugé qu'il était plus important de garantir un effectif adéquat au secrétariat que d'apporter une aide financière aux participants des réunions informelles et que parmi les participants à ces réunions, l'ordre de priorité devait être le suivant: d'abord les représentants des Parties, ensuite ceux des non-Parties et enfin ceux des ONG. Le Groupe de travail a également conclu que la question de la dotation en personnel ne trouverait de solution pérenne que dans un financement par le budget ordinaire de l'ONU.

43. Le Groupe de travail a décidé de fixer des priorités concernant les sous-activités dans le projet de budget pour la période située entre les cinquième et sixième sessions de la Réunion des Parties à la Convention.

44. Au vu des discussions sur les difficultés budgétaires et les effectifs limités du secrétariat, qui faisaient écho aux conclusions de la Réunion des Signataires du Protocole, et tout en reconnaissant qu'il y avait à la fois des synergies et des différences entre la Convention et le Protocole, le Groupe de travail a estimé qu'il conviendrait de mettre en place un groupe de travail unique chargé de superviser la mise en œuvre du plan de travail au titre des deux instruments. Il a demandé au Bureau d'établir à cet effet un projet de décision commune à soumettre à l'examen de la Réunion des Parties à la Convention et de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme Réunion des Parties au Protocole.

45. Le Groupe de travail s'est félicité d'apprendre que l'expert associé dont la mission, financée par la Finlande, serait d'aider le secrétariat pendant une période maximale de deux années devait prendre ses fonctions début 2011.

46. Le Groupe de travail est convenu que dans le projet de décision sur le budget que la Réunion des Parties devrait examiner à sa cinquième session, il soit demandé au Bureau d'élaborer, éventuellement avec l'aide d'un groupe restreint, une stratégie qui permette de mener les activités au titre de la Convention malgré les contraintes financières.

VII. Appui financier aux représentants des pays à économie en transition, des organisations non gouvernementales et des pays extérieurs à la région de la CEE

47. Le Groupe de travail a pris note des décisions du Bureau concernant l'appui financier, pour la réunion en cours, à un État Membre des Nations Unies qui n'est pas membre de la CEE, le Viet Nam, ainsi que pour l'éventuelle participation d'autres États extérieurs – Chine, Liban, Mongolie et République islamique d'Iran.

48. Le Groupe de travail a également pris note des informations fournies par le secrétariat concernant les déplacements dans des pays extérieurs à la région de la CEE, au Japon et en République de Corée, qui avaient entraîné une dépense d'environ 500 dollars imputée au Fonds d'affectation spéciale de la Convention. La communication de ces informations faisait suite à une décision de la Réunion des Parties.

VIII. Préparatifs en vue de la cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention

49. Le Président a présenté des propositions du Bureau (ECE/MP.EIA/WG.1/2010/L.2 et ECE/MP.EIA/AC.3/2010/L.1) exposant plusieurs projets de décision à soumettre à l'examen de la Réunion des Parties à la Convention. Trois groupes restreints ont été constitués réunissant respectivement les États membres de l'UE; les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale; et les autres pays représentés à la réunion. Les représentants des ONG se sont joints aux différents groupes, qui ont ensuite étudié le descriptif des activités figurant dans le projet de décision sur l'adoption du plan de travail (ECE/MP.EIA/AC.3/2010/L.1, décision V/4).

50. En séance plénière, le Groupe de travail a révisé ce descriptif des activités et a demandé au Bureau, avec l'aide du secrétariat, d'en établir une version révisée à soumettre à la Réunion des Parties à la Convention.

51. Le Groupe de travail a ensuite révisé le projet de décision sur le budget, les dispositions financières et l'assistance financière (ECE/MP.EIA/AC.3/2010/L.1, décision V/5) compte tenu des délibérations précédentes sur le budget et les dispositions financières (voir chap. VI, *supra*). Il a aussi décidé que le nouveau groupe de travail commun devait se réunir à trois reprises, et le Comité d'application au maximum huit fois, pendant l'intersession. Le Groupe de travail commun se réunirait au printemps 2012, au printemps 2013 et fin 2013. Le Groupe de travail est convenu de transmettre le projet de décision à la Réunion des Parties à la Convention.

52. Le Groupe de travail a ensuite examiné et, dans certains cas, révisé plusieurs projets de décision:

a) Le projet visant l'examen de l'application (décision V/1), que les participants ont révisé pour qu'il n'y soit plus fait mention d'un questionnaire modifié ni d'un examen supplémentaire de l'application relevant de la seule Convention, ces points devant en fait être traités dans le cadre d'une décision conjointe de la Réunion des Parties à la Convention et de la Réunion des Parties à la Convention agissant en tant que Réunion des Parties au Protocole;

b) Le projet visant l'établissement de rapports et l'examen de la mise en œuvre (ECE/MP.EIA/AC.3/2010/L.1, décision I/4), dont le Groupe de travail, d'accord avec la Réunion des Signataires, est convenu qu'il faudrait le réviser pour en faire une décision

conjointe de la Réunion des Parties à la Convention et de la Réunion des Parties à la Convention agissant en tant que Réunion des Parties au Protocole;

c) Le projet visant l'application au Protocole de la procédure d'examen du respect des dispositions de la Convention (décision V/3), qui a été approuvé sans révision;

d) Le projet visant l'interprétation de l'article 14 de la Convention (amendements) (décision V/6), qui a été approuvé sans révision;

e) Le projet visant l'amendement de l'article 7 du Règlement intérieur (décision V/7), qui a été approuvé sans révision.

53. Le Groupe de travail a demandé au Bureau, avec l'aide du secrétariat, de soumettre les projets de décision révisés à la cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention.

54. Le Groupe de travail a examiné puis adopté les grandes lignes d'un programme pour la cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention, étant entendu que d'autres propositions de programme pourraient encore être soumises au secrétariat jusqu'au 31 janvier 2011. Il a demandé au Bureau d'établir, avec l'aide du secrétariat, l'ordre du jour provisoire annoté de la cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention.

55. Le Groupe de travail n'a pas proposé de candidat aux fonctions de Président de la cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention. Les délégations de plusieurs pays (Lituanie, Pologne, Serbie et Ukraine éventuellement) ont indiqué qu'elles souhaitaient participer au Bureau pendant la période allant de la cinquième à la sixième session de la Réunion des Parties.

56. Plusieurs délégations (Arménie, Espagne, Roumanie, Slovaquie et Ukraine) ont fait part de leur souhait de disposer chacune d'un siège au Comité d'application. Le Vice-Président, slovène, du Comité était prêt à en assumer la présidence.

57. Aucune proposition n'a été faite quant à la date et au lieu de la sixième session de la Réunion des Parties.

IX. Récapitulation des principales décisions adoptées et clôture de la réunion

58. Le Groupe de travail a confirmé les principales décisions adoptées lors de la réunion, telles qu'elles ont été présentées par le secrétariat. Le Président a clos la réunion le vendredi 26 novembre 2010.

Annexe

Résumé du Président concernant le séminaire sur les changements climatiques dans l'évaluation de l'impact sur l'environnement et l'évaluation stratégique environnementale

1. Le séminaire sur les changements climatiques dans l'EIE et l'ESE, organisé par l'Autriche, s'est tenu le 24 novembre 2010. Son principal objectif était d'offrir un espace aux participants pour échanger des données d'expérience concernant la prise en compte des changements climatiques dans l'EIE et l'ESE, en présentant des informations dans le domaine des changements climatiques aux niveaux international comme européen, les orientations disponibles ainsi que des exemples de bonnes pratiques.

2. Les activités humaines ont depuis longtemps une incidence considérable sur la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. L'utilisation des énergies fossiles (pétrole, gaz naturel, lignite et houille), les transports, la production agricole et les changements d'utilisation des terres (comme les coupes à blanc dans les forêts), en particulier, figurent parmi les principales causes de la constante augmentation du phénomène. Les émissions mondiales de gaz à effet de serre ont régulièrement augmenté depuis l'ère préindustrielle pour atteindre 49 milliards de tonnes environ en 2004 (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), quatrième Rapport d'évaluation, 2007^a). La même tendance s'observe dans la région de la CEE. L'industrie et le secteur manufacturier, les transports, la production d'énergie, le chauffage et d'autres activités consommatrices mineures, ainsi que l'agriculture, sont responsables d'environ 95 % des émissions de gaz à effet de serre.

3. Les grandes causes susmentionnées figurent pour la plupart dans la liste des activités de l'appendice I de la Convention d'Espoo. L'incitation à examiner les aspects liés aux changements climatiques découle de l'engagement international pris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de s'adapter à ces changements et, au niveau de l'UE, du Livre blanc intitulé «Adaptation au changement climatique: vers un cadre d'action européen» (Commission des Communautés européennes, 2009^b), pour ce qui est en particulier de l'EIE et de l'ESE.

4. Le résumé ci-après souligne les points les plus pertinents des exposés présentés et des débats tenus pendant le séminaire, et synthétise les principaux résultats des trois sous-groupes.

Ouverture du séminaire

5. Le séminaire a été ouvert par le Président, M. Christian Baumgartner, du Ministère fédéral autrichien de l'agriculture, des forêts, de l'environnement et des eaux. Le Président a insisté sur la nécessité de réagir face aux problèmes posés par un climat en proie aux changements. Les émissions de gaz à effet de serre étaient dues à diverses activités

^a Disponible à l'adresse suivante: http://www.ipcc.ch/home_languages_main_french.shtml.

^b Disponible à l'adresse suivante: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2009:0147:FIN:FR:PD>.

humaines qui, pour une grande part, n'entraient pas dans le champ d'application de l'EIE et de l'ESE, mais toutes appelleraient une EIE, et les experts participant à l'ESE devraient saisir l'occasion qui leur était donnée d'utiliser ces instruments à leur disposition. Il arrivait souvent que des facteurs externes, comme l'absence de volonté politique, freinent la prise de décisions en faveur de l'environnement, en dépit d'évaluations approfondies de l'impact. De plus, on avait besoin d'outils appropriés pour identifier les mesures qui permettraient de faire face aux changements climatiques et aux autres problèmes d'environnement.

6. Après cette déclaration liminaire, le Président a invité les participants à se placer dans la salle de réunion le long d'une ligne virtuelle en fonction de leur degré d'expérience des problèmes liés aux changements climatiques dans le cadre de l'EIE et de l'ESE. Cet exercice a été révélateur: la majorité des participants s'étaient placés à une extrémité de la ligne virtuelle, signifiant ainsi qu'ils avaient peu ou pas d'expérience dans ce domaine. Seuls trois participants (deux intervenants et le représentant du Canada) se sont placés à l'autre extrémité, en raison de leur grande expérience des questions liées aux changements climatiques dans le cadre de l'EIE ou de l'ESE.

Exposés

7. M^{me} Sabine McCallum, de l'Agence autrichienne pour l'environnement, a fait le premier exposé, donnant un aperçu du régime international et européen en matière de changements climatiques. Elle a mis l'accent sur les mécanismes importants et a fait observer combien l'EIE et l'ESE pouvaient être utiles pour assurer une protection réussie contre les effets des changements climatiques. Elle a signalé l'existence de divers documents d'orientation, en a indiqué les grands axes et a conclu en donnant son opinion sur les résultats du récent colloque spécial sur les changements climatiques et l'évaluation d'impact organisé à Aalborg (Danemark) par l'Association internationale pour l'évaluation d'impact.

8. M^{me} Maria do Rosário Partidário, la représentante de l'Association internationale pour l'évaluation d'impact, a relevé qu'il existait un nombre impressionnant d'orientations possibles et a demandé vers lesquelles il conviendrait de se tourner. À cet égard, M^{me} McCallum a indiqué que, en examinant tous les documents d'orientation, elle avait constaté qu'ils suivaient tous la même méthode de base; il serait donc possible de synthétiser en quelques pages les points essentiels à considérer lorsqu'on traite des changements climatiques dans le cadre de l'EIE et de l'ESE.

9. Le deuxième exposé a été fait par M^{me} Lucia Susani, de l'Agence pour l'environnement du Royaume-Uni, qui a présenté les orientations de son organisation en matière de changements climatiques dans le cadre de l'ESE. Après en avoir souligné les aspects fondamentaux, elle a indiqué que les orientations de 2007 étaient en cours de révision, la version actualisée devant être prête en mars 2011. Grâce à l'Internet, les informations y seraient constamment mises à jour et plus facilement accessibles; en outre, elle comporterait plus d'exemples concrets.

10. Lors du débat qui a suivi s'est posée la question de savoir comment les orientations de l'Agence pourraient être utilisées comme liste de contrôle pour le plan ou programme à évaluer, et si l'on pouvait également les appliquer à l'atténuation des changements climatiques. Des participants ont demandé des précisions quant au couplage de l'ESE avec la préparation du plan/programme et souhaité savoir s'il existait des cas où les effets transfrontières avaient été pris en compte. On pourrait effectivement utiliser aussi les orientations du Royaume-Uni en matière d'ESE comme liste de contrôle pour le plan/programme considéré afin d'examiner comment les changements climatiques avaient été pris en compte jusqu'à l'étape de consultation finale. Quant à l'atténuation des changements climatiques, c'était un facteur important à considérer pour comparer

différentes solutions. Il a également été question des expériences relatives à l'occupation des zones vulnérables lorsqu'il n'y a pas déplacement des populations mais que des subventions et des primes d'assurance progressives sont susceptibles d'orienter la poursuite du développement.

11. L'exposé suivant a été fait par M. Micun Stanic, du Ministère serbe des sciences et de la protection de l'environnement, qui a donné des exemples concrets de respect des prescriptions en matière d'adaptation aux changements climatiques dans les procédures d'EIE. M. Stanic a signalé des différences de perception et a fait état d'une réticence générale des ingénieurs à fonder leurs évaluations sur des scénarios de changements climatiques.

12. Lors du débat qui a suivi, M. Stanic a expliqué qu'il avait constaté que de nombreux ingénieurs et développeurs niaient tout simplement l'existence de changements climatiques: ils ne voulaient donc pas concevoir leurs projets en s'y adaptant. Il fallait avant tout les sensibiliser et leur faire changer d'habitudes. Des participants du Tadjikistan, de Norvège et de Suède ont ensuite présenté des exemples, dans le secteur des transports, où la prise en compte des changements climatiques avait influé sur la conception d'un projet ou conduit au réagencement des infrastructures. Le Canada a fait observer que les orientations devraient être davantage en phase avec les modèles de changements climatiques et les informations sur l'adaptation, en particulier pour ce qui concerne la réduction d'échelle et les données d'une meilleure résolution.

13. Le dernier exposé, fait par M^{me} Susana Eberhartinger-Tafill, du Ministère fédéral autrichien de l'agriculture, des forêts, de l'environnement et des eaux, a porté sur le contenu et l'utilisation du document exposant le «concept climat et énergie» à inclure désormais dans le dossier d'impact sur l'environnement que tout candidat devait présenter en Autriche dans le cadre des procédures d'EIE. M^{me} Eberhartinger-Tafill a appelé l'attention sur différents types de projets d'EIE particulièrement intéressants du point de vue des changements climatiques, a mis en avant les prescriptions pour une évaluation efficace et a donné des exemples de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à renforcer l'efficacité énergétique. Elle a présenté des lignes directrices pour l'élaboration d'un «concept climat et énergie» comportant certains seuils pour les activités consommatrices d'énergie, qu'il s'agirait de dépasser au moment de demander les données et les mesures détaillées sur la consommation d'énergie.

14. Il a été demandé si un seuil était nécessaire ou acceptable pour la vérification préliminaire et si les prescriptions relatives au «concept climat et énergie» exigé en Autriche faisaient également partie des critères de fond pour la délivrance de l'autorisation de mise en œuvre (ce n'était que partiellement le cas). Il a été précisé que les lignes directrices ne comprenaient ni questionnaire ni liste de contrôle, mais donnaient des informations sur ce que l'on attendait du «concept climat et énergie». Le document n'existait qu'en allemand.

Sous-groupes

15. Après les exposés, les participants ont tenu des débats en trois sous-groupes sur les questions ci-après:

- a) D'après l'expérience de votre pays, quels modèles (listes de contrôle, directives, fourniture d'exemples de bonnes pratiques, etc.) pourraient contribuer à la prise en compte des changements climatiques dans le cadre de l'EIE et de l'ESE?
- b) Selon vous, quelles sont les principales difficultés auxquelles s'attendre?

c) Quelle aide la CEE peut-elle vous apporter pour traiter des changements climatiques?

Les principales observations des sous-groupes sont résumées ci-après.

1. Sous-groupe constitué des États membres de l'UE dont le nom en anglais commence par une lettre située entre A et L

Modèles susceptibles de contribuer à la prise en compte des changements climatiques dans le cadre de l'EIE et de l'ESE:

- Pour l'ESE: les orientations;
- Pour l'EIE: la liste de contrôle et les orientations (pour la vérification préliminaire); le type, la taille, les mesures d'atténuation, les mesures d'adaptation et le cycle de vie;

Principales difficultés attendues:

- Faire en sorte que les évaluations soient utiles à la prise de décisions;
- Comment gérer les incertitudes? Quel scénario utiliser?
- Convaincre les développeurs qu'il est tenu compte des changements climatiques dans le cadre de l'EIE et l'ESE lors des évaluations d'impact;
- Obligations légales à respecter.

Aide de la CEE:

- Synthèse des points essentiels de tous les documents d'orientation sur les changements climatiques à prendre en compte;
- Listes de contrôle succinctes pour l'atténuation et l'adaptation;
- Collecte et analyse des exemples de bonnes pratiques (pour l'EIE et pour l'ESE séparément);
- Fourniture d'exemples concrets concernant différents secteurs (différentes activités).

2. Sous-groupe constitué des États membres de l'UE dont le nom en anglais commence par une lettre située entre M et Z et d'autres participants

Modèles susceptibles de contribuer à la prise en compte des changements climatiques dans le cadre de l'EIE et de l'ESE:

- On devrait combiner toutes les approches (listes de contrôle, directives, fourniture d'exemples de bonnes pratiques, etc.);
- Les exemples de projets sont utiles pour illustrer les expériences;
- Il faudrait améliorer les modèles, les outils et les scénarios de façon à ce que tous ceux qui sont concernés par l'EIE puissent les utiliser;
- L'utilité des outils en ligne est avérée; ceux-ci devraient être facilement accessibles et constamment actualisés.

Principales difficultés attendues:

- Absence de vision claire ou manque de compréhension de la façon de traiter les incertitudes dans les projections concernant le climat;

- Des orientations sont nécessaires pour évaluer les incertitudes afin:
 - d'agir de façon stratégique;
 - de quantifier les émissions des projets;
 - de relier les émissions de gaz à effet de serre des projets selon l'EIE à l'objectif gouvernemental en matière de gaz à effet de serre

Aide de la CEE:

- Recueillir des exemples de bonnes pratiques, en particulier dans le contexte transfrontière (mais ne pas élaborer d'orientations nouvelles);
- Pas de position tranchée quant à l'opportunité pour la CEE d'entreprendre d'autres tâches ou organiser un autre séminaire.

3. Sous-groupe des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale

Modèles susceptibles de contribuer à la prise en compte des changements climatiques dans le cadre de l'EIE et de l'ESE:

- Les recommandations et les documents d'orientation tels que ceux qui ont été présentés au séminaire constituent d'importants supports pour la prise en compte des changements climatiques dans le cadre de l'EIE et de l'ESE;
- L'échange de données sur les bonnes pratiques est également nécessaire.

Principales difficultés attendues:

- Dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, l'EIE et l'ESE ne comportent pas systématiquement une évaluation des changements climatiques. Seuls quelques projets (par exemple, les projets de construction de routes au Tadjikistan) donnent lieu à une évaluation des incidences climatiques;
- De même, aucune méthode n'a été arrêtée et l'on ignore en quoi consistent les meilleures techniques disponibles. Il serait particulièrement important de connaître les différentes possibilités et de disposer d'informations sur les solutions appropriées.

Aide de la CEE:

- Suggestion: évaluer les documents d'orientation existants (recommandations) et les utiliser;
- Suggestion: traduire en russe au moins un document d'orientation, comportant des informations sur les meilleures pratiques;
- Impératif: les recommandations sur les questions liées aux changements climatiques dans un contexte transfrontière devront se retrouver aussi dans les documents d'orientation mis à disposition en russe.